

Mulhouse, le 19 juin 2017

à Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique
des Services Départementaux de l'Education Nationale

Objet : Demande de non profilage des postes CP dédoublés.

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Suite au groupe de travail de mercredi 15 juin 2017 sur la mise en place des CP dédoublés dans le département, nous souhaiterions porter à votre connaissance plusieurs incohérences ou interrogations qui fragilisent dangereusement les équipes pédagogiques en cette fin d'année chargée.

Nous souhaiterions comprendre comment le comptage des CP par école a été fait et si l'organisation pédagogique initiale proposée par l'équipe enseignante avait été prise en compte? En effet, alors que dans certaines écoles les classes de CP bénéficiaient déjà d'une attention particulière, l'orientation actuelle propose une organisation moins favorable : dans la même école vont se côtoyer des CP à 12 et des CP à 26. Nous ne voyons ici ni amélioration ni équité de traitement.

De plus, les collègues sont plongés dans un très grand désarroi avec l'annonce du profilage de ces postes et nous font remonter leurs questionnements :

- Pourra-t-on encore suivre sa classe et proposer un projet pédagogique sur 2 ans ?
- Sera-t-on encore titulaire d'un poste d'adjoint dans l'école ?
- Pourra-t-on être nommé en dehors de l'école (appel à candidature sur un réseau collège) ?
- Les collègues ayant un avis défavorable seront-ils sortis de leur école d'origine ? Ou s'il n'y a pas de candidats dans les écoles, certains collègues devront-ils partir ?
- Dans quelles conditions se passeront les temps de concertation ?

Ces interrogations légitimes angoissent et inquiètent les équipes et les collègues, à l'heure où les élèves de grande section viennent visiter les écoles et rencontrer leur futur(e) maître(sse).

Même si unanimement les collègues approuvent cette mesure et les organisations syndicales avec eux, son application à la va-vite sans concertation des équipes sur le fonctionnement interne de chaque école met tout le monde en difficulté. Pourquoi ne pas

faire confiance aux équipes pédagogiques et leur laisser la possibilité, en conseil des maîtres, de faire la répartition de ces nouveaux postes ? Les collègues en poste depuis de nombreuses années sur le terrain REP+ ont besoin de se sentir soutenu par la hiérarchie dans leurs choix réfléchis et professionnels !

Notre demande est claire, il faut rendre ces postes aux équipes pédagogiques, leur faire confiance, leur permettre de répartir les classes avec toute la bienveillance dont ils font preuve depuis de nombreuses années.

Veillez croire, Madame la Directrice Académique, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour l'intersyndicale

Le SNUipp FSU 68

Le SE UNSA 68

Le Sgen CFDT 68